

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
10 avril 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 367

présenté par  
Mme Buis, rapporteure

-----

**ARTICLE 19**

À la seconde phrase de l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

« déchets, »,

insérer les mots :

« la prévention, la réduction ou le contrôle du rejet, du dégagement, de l'écoulement ou de l'émission».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle.